

## RÈGLEMENT de la 1 ère rencontre européenne du HFMCF.

### Championnat d'Europe - Championnat de France - Coupe de France

**18 et 19 Novembre 2017** Maison de l'aviculture – BUSSY LETTREE 51320 (France).

**ARTICLE 1 :** Cette exposition, organisée par le Houdan Faverolles Mantes Club de France (HFMCF), est soumise au règlement général des expositions de l'EE et de la S.C.A.F. et est ouverte à tous les éleveurs de nos races, adhérents ou non au HFMCF.

**ARTICLE 2 :** Les exposants devront faire parvenir leur déclaration d'inscription et leur règlement avant le **7 octobre 2017 dernier délai** à l'ordre du HFMCF par chèque bancaire français ou *par virement bancaire (RIB/IBAN publié sur la feuille d'inscription)* pour être pris en compte à :

M. Jean-Claude Périquet 3 Hameau de Pierreville 55400 GINCREY - <a href="mailto:jeanclaude.periquet@nordnet.fr">jeanclaude.periquet@nordnet.fr</a>
--

**Montant des inscriptions :**

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - Unité uniquement 3,50 €     | - Catalogue obligatoire 5,00 € |
| - Frais de secrétariat 5,00 € | - Cage de transit 2,00 €       |

**ARTICLE 3 :** Ne pourront concourir que les sujets **Houdan, Faverolles et Mantes** grande race et race naine. Ils devront obligatoirement être la propriété de l'éleveur, être bagués 2015 – 2016 – 2017. *(L'inscription doit être rédigée le plus clairement possible, en particulier en utilisant les noms corrects des races et variétés puisqu'une mauvaise inscription entraînera l'élimination du sujet).* *(Liste complète sur demande).* Des cages de transit seront mises à disposition des exposants

**ARTICLE 4 :** Les exposants sont tenus d'amener et de venir reprendre leurs animaux *(pas de réception ni de réexpédition).*

**ARTICLE 5 :** Le HFMCF décline toute responsabilité en cas de disparition, de vol ou décès d'animaux même du fait d'incendie ou d'inondation.

Tout exposant, qui par son comportement et de quelque manière que ce soit portera préjudice au bon déroulement de l'exposition et notamment du jugement sera exclu jusque la fin de l'exposition et reviendra pour le délogement.

**ARTICLE 6 :** **Titres et récompenses :**

\* **Meilleur sujet de l'exposition :** *(tous sujets confondus) (Il y aura cumul avec un titre de champion)*

\* **Meilleur sujet Grande Race :** *(toutes races confondues) (Il y aura cumul avec un titre de champion)*

\* **Meilleur sujet Race naine :** *(toutes races confondues) (Il y aura cumul avec un titre de champion)*

Pour le championnat d'Europe

\* **Champion d'Europe individuel :**

Pour chaque race avec au moins 20 sujets présentés, on décernera un titre de champion d'Europe.

*(Le meilleur sujet sera déclaré champion d'Europe, indépendamment du sexe).*

S'il y a plus de 40 sujets dans la race ou la version on attribuera un titre de champion d'Europe au meilleur mâle et un à la meilleure femelle. *(Pour obtenir ce titre il faut que le sujet soit au moins noté 95 points).*

\* **Champion d'Europe en collection :**

Pour chaque race et par variété avec minimum de 3 éleveurs et 20 sujets, il sera décerné un titre de champion d'Europe en collection (élevage) : la collection de 4 sujets devra être désigné par l'éleveur lors de son inscription par le sigle **PE** et comportera minimum 1 coq et 1 poule. *(Le total des prédicats des 4 sujets sera au minimum de 376 points.)*

- L'éleveur pourra inscrire autant de collection qu'il le souhaitera en précisant lors de l'inscription le N° de la collection derrière le sigle **PE**. Ex : **PE1 – PE2**

Pour le Championnat de France

Un sujet déjà champion d'Europe ne concourt plus pour le championnat de France

\* Un titre de «Champion» en coq et un en poule pour toutes les races *(sous condition d'avoir à minima 20 sujets par sexe inscrits et présents, sinon il ne sera désigné qu'un seul titre dans la race) - (Sauf suivant appréciations exceptionnelles du jury).*

\* Un titre de «Champion» pour les variétés rares

## Pour la coupe de France

\* Le «Prix d'élevage toutes catégories» :

Les éleveurs devront inscrire un minimum de 8 sujets dont au moins 2 sujets de chaque sexe toutes races du HFMCFC confondues.

Le classement se calculera aux points  $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$  etc., et se fera sur les 8 meilleurs sujets, en cas d'exæquo, on prendra en compte les sujets suivants.

\* Le «Prix d'élevage» :

Les éleveurs devront inscrire un minimum de 4 sujets dont au moins 1 sujet de chaque sexe. Le classement se calculera aux points  $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$  etc., et se fera sur les 4 meilleurs sujets, en cas d'exæquo, on prendra en compte les sujets suivants.

### ARTICLE 7 : CALENDRIER DE L'EXPOSITION

- Clôture des inscriptions le 7 octobre 2017

- **Enlogement le vendredi 17 novembre de 15 h à 24 h**

*(À titre exceptionnel, une dérogation pour l'enlogement est possible après accord avec le Président)*

- Jugement le samedi 18 novembre de 8h00 à 14h00

*(Jugement ouvert aux éleveurs, sans intervention possible, principalement lors de l'attribution des titres.)*

- Inauguration et remise des prix le samedi 18 novembre à 17 h

- Ouverture public le samedi 18 novembre de 14 h à 19 h et dimanche 19 novembre 8 h à 12 h

- Délogement le dimanche 19 novembre à partir de 14 h

### ARTICLE 8 :

Les exposants désirant vendre leurs animaux devront le mentionner sur la feuille d'inscription.

Le prix indiqué sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit du HFMCFC.

Aucune mise en vente ne sera acceptée en dehors du bureau des ventes ni après le jugement. Les éleveurs devront racheter les sujets qu'ils souhaitent retirer de la vente. Les champions ne pourront être délogés que le dimanche.

### ARTICLE 9 :

\* Les animaux présentés à l'entrée de la manifestation doivent être en bonne santé et être accompagnés d'une déclaration sur l'honneur du propriétaire précisant les rassemblements internationaux auxquels il a participé au cours des 30 jours.

\* Les coqs et poules doivent être vaccinés contre les maladies les plus virulentes : les attestations conformes à la réglementation actuelle devront être fournies, y compris pour les sujets en cage de transit.

Un vétérinaire sur place effectuera une visite de contrôle et vérifiera les certificats.

ARTICLE 10 : Les animaux seront logés dans des cages individuelles, placées dans un bâtiment couvert.

La dimension de ces cages sera adaptée à la taille de l'animal. Il est prévu d'abreuver et nourrir ces animaux pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 11 : Lors de l'enlogement, chaque éleveur fournira la feuille d'inscription complète avec tous les numéros de bagues. Aucun animal ne sera admis sans cette formalité.

ARTICLE 12 : L'acceptation des animaux sera subordonnée à un contrôle sanitaire. Tout animal suspect de maladie contagieuse se verra refusé ainsi que tous ceux contenus dans le même emballage. Les animaux manifestement déficients (*grosse tare anatomique, maladie, parasitisme sévère, etc.*) seront retirés de la vente : ce sont les juges en accord avec le président qui prendront la décision de ce retrait de vente.

ARTICLE 13 : Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, le comité de l'exposition est seul qualifié pour prendre une décision dans l'intérêt des parties. Tous les exposants, par le seul fait de leur demande d'inscription, déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer

Toute réclamation éventuelle devra être envoyée par courrier au Président : Aurélien WOLFF 2 & 4 rue de la plaine 54620 Doncourt les Longuyon, au plus tard une semaine après la fin de l'exposition

Pour le comité d'organisation : Aurélien Wolff, Président – P. Novosad, Secrétaire – D. Blanc vice-président



## Repas

Afin que ce weekend soit pour tous un moment de convivialité nous avons mis en place une organisation dans le complexe de l'exposition afin que nous puissions profiter de chaque moment pour discuter et partager ensemble notre passion commune.

Nous offrons donc la possibilité à chacun de faire la réservation pour les différents repas qui peuvent être pris en commun que ce soit du traditionnel casse-croute de jugement jusqu' au traditionnel repas des éleveurs.

Composition des repas : (entrée/plat/fromage/dessert/1 boisson et café)

Composition des petits déjeuners : (café/jus de fruits/pain confiture/viennoiseries)

Composition du casse-croute de jugement : (café/jus de fruits/sandwich pâté ou jambon ou fromage)

Composition du repas des éleveurs : (Champagne/ entrée/ trou champenois/ plat/ fromage/ dessert et café pour 25 €)

Les repas se déroulent dans une salle mitoyenne et la remise des prix aura lieu pendant le trou champenois lors du repas des éleveurs.

Pour nous offrir la possibilité de gérer les réservations nous vous remercions de bien vouloir transmettre les différentes réservations avec vos inscriptions (règlement inclus à l'ordre du HFMCF).

Un traiteur se chargera des repas, nous allons voir pour obtenir une alternative pour chaque repas, dans ce cas-ci il faudra dès que possible se rendre dans la partie restauration afin de transmettre votre choix.

La région étant très connue pour son champagne nous proposons également un souvenir de votre passage dans la région et de notre exposition avec un « cru spécial européenne » aux couleurs de notre club et de nos races.

Bulletin d'inscription réservation des repas				
NOM		PRENOM		
		Nombre	Montant unitaire	Sous-total
Vendredi	repas du soir		16 €	€
Samedi	petit déjeuner		6 €	€
	casse-croute jugement		Offert par HFMCF	
	repas du midi		16 €	€
	vin d'honneur		Offert par HFMCF	
	soirée des éleveurs		25 €	€
Dimanche	petit déjeuner		6 €	€
	repas du midi		16 €	€
Souvenir	bouteille de Champagne		15 €	€
<b>TOTAL</b>				<b>€</b>

À reporter sur la feuille d'inscription

## Show regulation of the first European meeting

### European championship – France championship – France cup

November the 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> 2017

At 'Maison de l'aviculture' in Bussy Lettrée 51320 (France)

**Article 1:** This show is organized by Houdan Faverolles Mantes Club de France (HFMCf) in Bussy Lettrée and is subjected to EE and SCAF show regulations. All breeders whether they are members or not the HFMCf, are allowed to participate with Houdan, Faverolles or Mantes breeds.

**Article 2:** Participants are required to give their application form and their payment back to :  
M Jean Claude PERIQUET 3 Hameau de Pierreville 55400 GINCREY –  
[jclaude.periquet@gmail.com](mailto:jclaude.periquet@gmail.com)

The deadline is octobre the 7<sup>th</sup> 2017, no registration will be accepted if received after this date.

Payment is possible with a cheque or via a transfer order (IBAN/RIB written on the registration form). Exhibitors will receive a registration form as an answer with the numbers of their dedicated cages.

#### Registration fees:

Individually registration (only): 3.50 €

Catalogue (mandatory): 5 €

Administration: 5€

Transit cage: 2 €

**NB:** Catalogue and administration are free for each breeder having 8 or more individual cages registered.

**Article 3:** The poultry accepted in the show, are Houdan, Faverolles and Mantes breeds only, in large fowls or bantams.

The exhibitor must be the breeder and all birds must be identified with an official EE ring proving they were born in 2015 – 2016 – 2017.

(The application form must be as clear as possible; especially regarding to official designation names of each breed and variety, otherwise the bird would be eliminated. (Official designations given on demand).

Some transit cages can be available on demand.

**Article 4:** Every exhibitor has to bring and take his poultry back on his own. (Neither receipt nor post dispatching is organized)

**Article 5:** HFMCf association will not accept any responsibility in case of loss, thefts or death of any animal even if due to a fire or a flood.

Every exhibitor whose behaviour would not be appropriate or create difficulty especially during judgment, will be asked to leave and come back only at the end of the show for removing his poultry.

## Article 6: Rewards and diplomas

Best in show: (added to a champion diploma)

Best large fowl: (added to a champion diploma)

Best bantam: (added to a champion diploma)

### European championship:

#### Individual (95 points minimum required):

A champion of Europe is declared for a variety if at least 20 birds representing this variety are registered: the best is declared champion of Europe, whatever the sex.

If 40 birds or more are registered per variety, this means 2 champions of Europe: 1 male and 1 female.

#### European cup: (group of 4)

A European cup is declared for each variety if at least 3 breeders and 20 birds participate in this variety (best breeder in Europe).

For participating in the cup contest, the exhibitor has to specify which group of 4 he wants to register by writing 'PE' beside each individual (on his application form), at least one male and one female and a total of 376 points are required.

If a breeder wants to register 2 groups he has to specify first group by writing PE1 and PE2 for the second group on his application form.

### French championship:

A champion of Europe can't be also champion of France.

- A 'champion of France' award is for one male and one female for each variety, if at least 20 females and 20 males are present in the show, otherwise only one diploma is given. (except if a decision of jury is declared)
- One "champion of France" award for rare varieties is also attributed (whatever the number).

### French cups:

- One special breeding award called 'Super coupe de France' for the best group of 8 with at least 2 females and 2 males among all breeds and varieties.  
Rankings made by adding points this way:  $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$  etc. in case of equality the 9<sup>th</sup>, the 10<sup>th</sup> ... could be counted.  
Nothing to specify on the application form.
- A cup of France for each group of 4 (at least one male and one female), rankings made by adding points this way:  $97 = 7 / 96 = 6 / 95 = 5$  etc. in case of equality the 5<sup>th</sup> and the 6<sup>th</sup> could be counted.

## Article 7: SCHEDULE OF THE SHOW

- Application deadline : October the 7<sup>th</sup>, 2017
- Installation of the animals: Friday, 17 November 2017, from 3pm to 12pm.  
(Exceptionally it's possible to come outside this time slot with special authorisation from the president).
- Judgement: Saturday, 18 November 2017, from 8am to 12am.  
(Exhibitors are allowed to attend the judgment silently, of course without being allowed to interfere especially during awards and champions designations).
- Inauguration: Saturday, 18 November 2017, at 5.30 pm, followed by a lunch for breeders.
- Award ceremony: Saturday, 18 November around 7.30 pm.
- Open to public on Saturday, 18 November from 2pm to 7pm and on Sunday the 19<sup>th</sup> from 8am to 12am.
- Removal of the animals starting Sunday the 19<sup>th</sup>, at 2pm.

**Article 8:** The price of animals for sale must be specified on the registration form.  
A 20% tax is added on the final price as a benefit for the HFMCF association.  
Every sale must be made through the official sales office of the HFMCF and no sale is allowed after the judgement.  
If a breeder wants to withdraw an animal from sales, he will have to pay it.  
Champions have to stay until Sunday (end of the show), even if they are sold before.

**Article 9:**

- Every animal has to be in a good shape and exhibitors have to provide a sworn statement on which they specify which show they have taken part in for the 30 past days.
- Every animal has to be vaccinated against the most virulent diseases: a certificate is required regarding to the law and must be provided for taking part in the show but also for transit.  
A vet will visit the show and control all the certificates.

**Article 10:** A cage is provided for each animal, the building is closed.  
Dimensions of cages are appropriated for each animal.  
Animal welfare is organised by HFMCF during the two days (watering, feeding).

**Article 11:** Exhibitors must indicate the identification number of each animal, they must write it on their registration form (see article2). Otherwise, the animal won't be allowed to participate.

**Article 12:** Authorisation to take part in the contest depends on a positive sanitary control of each bird.  
We will refuse every animal suspected to be ill, as well as all the birds arriving in the same container.  
Animals being obviously insufficient (important defect, disease, serious parasitism ...) will be withdrawn from the sales: decision made by the judges and the president.

**Article 13:** For every different case from those described in this regulation, only the organizing committee is qualified to decide.  
All exhibitors, just because they have filled in the registration form, mean that they are familiar with the rules and that they agree to apply them.

Hypothetical complaint has to be sent by post mail to the President, seven days maximum after the end of the show: M Aurélien Wolff 2&4 rue de la plaine 54620 Doncourt-les-Longuyon France.

**Organizing committee: Aurélien WOLFF (President) – Patrick NOVOSAD (Secretary)**